

Et si on réfléchissait aux nouvelles compétences régionales?

ÉTIENNE DE CALLATAÏ

Banque Degroof et Itinera Institut

Entre le résultat des élections et la mise en œuvre des politiques publiques, le processus démocratique exige de passer, là où un gouvernement de coalition s'impose, par la phase cruciale de la conclusion d'un accord de majorité entre partenaires de la nouvelle équipe.

A priori, il est déraisonnable d'attendre qu'un tel accord puisse être conclu rapidement et qu'il aille dans les détails. La sagesse voudrait que l'on puisse se donner le temps de la réflexion et la flexibilité de l'action.

Demain tout peut changer

Il faut être flexible car l'environnement est tellement changeant! Demain, la conjoncture économique pourrait offrir d'autres perspectives, les contraintes européennes avoir été infléchies, la perception des marchés financiers s'être déplacée, les préférences collectives

l'enjeu en termes de bien-être est majeur et l'erreur lourde de conséquences.

Aujourd'hui, des coalitions semblent émerger au niveau des entités fédérées. Elles demanderont, elles aussi, des accords de gouvernement régionaux détaillés. C'est nécessaire pour s'assurer que le choix du partenaire est le bon et parce que la confiance mutuelle a ses limites.

Toutefois, aujourd'hui, s'ajoute un autre, double, facteur explicatif, d'ordre budgétaire: les Régions et Communautés vont toutes – même si c'est à des degrés qui diffèrent – devoir mener des politiques de rigueur, où les arbitrages financiers

seront particulièrement tangibles, et la 6^{ème} réforme institutionnelle transfère des compétences sur la mise en œuvre desquelles il convient de se mettre d'accord.

On imagine difficilement que les nombreuses potentialités ouvertes par ces transferts de compétence restent inexploitées. Ce n'est quand même pas pour faire la même chose mais à une échelle plus petite que d'importants domaines de l'action publique sont passés du fédéral aux entités fédérées!

Ces nouvelles compétences seront donc exercées différemment de quand elles étaient fédérales et l'on cherchera à ce qu'elles soient également exercées différemment entre entités fédérées.

La pression politique risque d'être particulièrement forte pour qu'il en aille ainsi sans tarder. Or,

hormis certaines réflexions dans certains cénacles, on n'en a pas encore vu grand-chose en matière de réflexion sur l'exercice des nouvelles compétences des entités fédérées, ni dans le monde scientifique, ni dans les programmes politiques et dès lors non plus dans l'arène médiatique.

Y réfléchir et vite!

L'urgence s'impose, même si on ne la souhaite pas. Il faut donc se dépêcher de réfléchir. Prenons l'exemple des allocations familiales, qui porte sur un budget conséquent (6 milliards d'euros), revêt une forte portée symbolique (la scission d'une branche de la sécurité sociale), pose des questions pratiques (entreprises multirégionales, diffé-

renciations entre collègues, familles recomposées...) et, plus encore, est un outil potentiellement puissant pour faire reculer la pauvreté dans les familles (à Bruxelles, 4 enfants sur 10 sont élevés dans

des familles pauvres!).

Il faut donc réfléchir aux finalités de ces allocations, qui vont du droit de l'enfant à une incitation nataliste en passant par le revenu des familles, et, de là, se prononcer sur des aspects très concrets, tels que l'articulation entre exonération d'impôt pour personnes à charge et allocations familiales, la coopération entre entités fédérées, la possible fiscalisation des allocations, la modulation du montant des allocations en fonction de l'âge et/ou du rang de l'enfant ou encore

l'articulation entre allocations et bourses d'étude.

Et l'exigence de réflexion concerne d'autres compétences transférées aux Régions. Ainsi, en matière d'incitation fiscale à l'accession à la propriété, les questions abondent également: maintenir un tel incitant, qui élève les prix de vente? Arrêter de conditionner l'incitant à un emprunt hypothécaire? Réduire l'avantage pour tous ou le cibler? Sur la base de quel critère cibler: les revenus, la localisation, les performances énergétiques?

Devenu un fait, le nouveau transfert de compétences doit encore devenir une réussite, une réussite dont la probabilité ne peut être augmentée que par la réflexion collective.

Ce n'est quand même pas pour faire la même chose mais à une échelle plus petite que d'importants domaines de l'action publique sont passés du fédéral aux entités fédérées!